

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;
Vu la proposition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 mai 2021

**Conseil d'administration du 7 mai 2021:
Délibération n° 087/2021/FVE**

Sujet : Accréditation diplômes nationaux 2022-2027 : projets et fiches de présentation pour les formations du 1er cycle

- Fiches AOF offre de formation 1er cycle - Arts, Lettres et Langues Sciences Humaines et Sociales
- Fiches AOF offre de formation 1er cycle - Droit Economie Gestion
- Fiches AOF offre de formation 1er cycle - Sciences Technologie Santé

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 33
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 2

Fait à Limoges, le 7 mai 2021

La Présidente de l'Université de Limoges



Isabelle KLOCK FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2021.
Transmis au rectorat académique le 10 mai 2021.**

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.